

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-050

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu la demande de l'entreprise SADE CGTH Lamblin TP TSA70011 DARDILLY Cedex et afin de garantir le bon déroulement des travaux de suppression gaz 11, rue de Ledringhem RD55 à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux 11, rue de Ledringhem RD55, et ce, **à compter du 27 février 2023 et pour la durée des travaux estimée à 20 jours.**

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SADE CGTH Lamblin TP et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SADE CGTH Lamblin TP et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise SADE CGTH Lamblin TP

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 17 février 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 17/02/2023

Le Maire

Frédéric DEVOS

